

AVIS PUBLIC

Séances extraordinaires

Prenez avis qu'une <u>séance extraordinaire du conseil municipal aura lieu le 15 décembre 2022 à 8 h 30</u>, à la salle du conseil, située au 1, rue des Copains, Sainte-Martine, au cours de laquelle, sera traité le sujet suivant :

 Avis de motion pour le Règlement numéro 2022-428 concernant l'imposition de taxes et des compensations se terminant le 31 décembre 2023 et dépôt du projet de règlement

Prenez avis qu'une <u>séance extraordinaire du conseil municipal aura lieu le 20 décembre 2022 à 20 h 15</u>, au Centre communautaire Saint-Jean-Baptiste et Desjardins, située au 13, rue Ronaldo-Bélanger, Sainte-Martine, au cours de laquelle, sera traité les sujets suivants :

- Adoption du Règlement numéro 2021-425 modifiant le Règlement numéro 2014-234 établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées par les élus pour le compte de la Municipalité de Sainte-Martine
- Adoption du Règlement numéro 2022-427 modifiant le Règlement numéro 2019-338 sur le traitement des élus de la Municipalité de Sainte-Martine
- Adoption du Règlement numéro 2022-428 concernant l'imposition de taxes et des compensations se terminant le 31 décembre 2023

Prenez avis en outre, que les délibérations du conseil et la période de questions, lors de ces séances porteront exclusivement sur les sujets susmentionnés.

Donné à Sainte-Martine, ce 14 décembre 2022

Joanie Ouellet

Directrice des affaires juridiques et contractuelles et greffière adjointe

~~

3, rue des Copains Sainte-Martine (Québec) JOS 1V0 Tél.: 450 427-3050 – Téléc.: 450 427-7331 info@municipalite.sainte-martine.qc.ca municipalite.sainte-martine.qc.ca